

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 18 janvier 2021, a adopté le Règlement numéro 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière.

QUE l'objet de ce Règlement de rendre obligatoire le versement d'une somme au moment du dépôt d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière et de prescrire un tarif déterminant le montant de cette somme selon les catégories d'unités d'évaluation faisant l'objet d'une demande de révision, lesquelles catégories sont établies en fonction de la valeur foncière.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, nous vous invitons à contacter madame Chantal Malenfant, attachée d'administration, au 450-536-0303 poste 399.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 JANVIER 2021

Me Julie Waite, greffière